

La charte des valeurs de la FEPS est articulée autour de sept valeurs fondamentales :

COMPÉTENCE

Démontrer sa capacité à progresser et à innover dans un milieu en constante évolution, et à maintenir ses méthodes aux standards les plus évolués. Respecter les réglementations et lutter contre les dérives, les abus ou le détournement des textes pouvant dénaturer la mission des entreprises adhérentes.

TRANSPARENCE

Communiquer les informations non confidentielles, relatives à son activité, son organisation et ses finances.

INTEGRITÉ

Réaliser ses missions en toute indépendance d'esprit et faire de l'honnêteté intellectuelle sa règle de conduite dans toutes ses relations.

DEVOIR DE CONSEIL

S'imposer de manière systématique un devoir de conseil.

CONFIDENTIALITÉ

Garder confidentielles les informations de nature non publique dont il est amené à avoir connaissance et mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

LOYAUTÉ

Avoir des pratiques commerciales saines et loyales fondées sur le respect mutuel des professionnels du secteur et de ses partenaires.

ÉTHIQUE

Prendre les mesures qui s'imposent face à des situations imprévues ou exceptionnelles en se référant à l'ensemble des principes du présent code de déontologie.

En tant qu'adhérent, je m'engage à respecter les valeurs de la charte et à les développer au sein de mon entreprise.

Fait à _____

, le _____

Signature du responsable légal et cachet :